COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 AVRIL 2015

15 élus présents. Secrétaire de séance : W. Guillaumont. Présidente de séance : F. Lavediot

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Réuni sous la Présidence de Mme LAVEDIOT Françoise, doyenne de l'assemblée, élue Présidente de séance, délibérant sur le Compte Administratif 2014 dressé par Mme Noëlle SEGUIN, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, le Conseil Municipal a voté le Compte Administratif de l'exercice 2014 arrêtant les comptes comme suit :

COMMUNE

Section Fonctionnement:

Dépenses = 516 546,44 €
Recettes = 634 930,20 €
Résultat de l'exercice = 118 383,76 €

Section Investissement:

Dépenses = 170 000,20 €
Recettes = 103 835,71 €
Résultat de l'exercice = - 66 164,46 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Section Fonctionnement:

Le résultat reporté 2013 de 120 217,42 €, cumulé au résultat 2014 de 118 383,76 € donne une situation nette de + 238 601,18 € au 31/12/2014.

Section Investissement:

Le déficit reporté 2013 de 19 969,43 € cumulé au déficit 2014 de 66 164,49 € aboutit à une situation nette de - 86 133,92 € au 31/12/2014.

Les restes à réaliser s'élèvent à 251 440 € en dépenses et 130 000 € en recettes soit un solde de – 121 440 €. Le résultat d'investissement 2014 après incorporation des restes à réaliser s'élève donc à – 207 573,92 €.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, la somme de 207 573,92 € est affecté au budget primitif 2015, section d'investissement, pour le montant du déficit constaté.

Le solde du résultat après cette affectation, soit 31 027,26 € est affecté au budget primitif 2015 en section de fonctionnement.

ASSAINISSEMENT

<u>Section Fonctionnement:</u>

Dépenses = 38 351,84 € Recettes = 42 121,52 €

Résultat de l'exercice = 3 769,68 €

<u>Section Investissement:</u>

Dépenses = 45 065,77 € Recettes = 186 429,25 €

Résultat de l'exercice = 141 363,48 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Section Fonctionnement:

En l'absence de résultat reporté en 2013, la situation nette s'affiche à 3 769,68 € € au 31/12/2014 qui sera affecté au budget primitif 2015, section de fonctionnement.

Section Investissement:

Le déficit reporté 2013 de − 135 485,09 € cumulé à l'excédent 2014 de 141 363,48 € aboutit à une situation nette de + 5 878,39 € au 31/12/2014 qui sera affecté au budget primitif 2015, section d'investissement.

LOTISSEMENT

Section Fonctionnement:

Dépenses = 30 000,00 € Recettes = 35 047,00 €

Résultat de l'exercice = 5 047,00 €

Section Investissement:

Aucune recette et dépense.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les Comptes Administratifs Commune, Assainissement et Lotissement de Mme le Maire, identique aux Comptes de Gestion de M. le Percepteur.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes locales directes à leur valeur actuelle, soit :

Taxe d'habitation : 21,44 %
 Foncier bâti : 12,82 %
 Foncier non bâti : 31,77 %
 CFE : 26,39 %

EVOLUTION PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder à 3 employés communaux une bonification de leur indemnité IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) ou IFTS (Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires) à compter du 1^{er} mai 2015.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

COMMUNE

Section Fonctionnement:

Dépenses = 665 497 € Recettes = 665 497 €

Section Investissement:

Dépenses = 535 215 € Recettes = 535 215 €

ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement:

Dépenses = 67 706 €

Recettes = 67 706 €

<u>Section Investissement :</u>

Dépenses = 57 030 €

Recettes = 57 030 €

LOTISSEMENT

Section Fonctionnement:

Dépenses = 31 729 €

Recettes = 31 729 €

<u>Section Investissement:</u>

Dépenses = 14 716 €

Recettes = 14 716 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2015 de la Commune, Assainissement et Lotissement.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux lagune: les ragondins ont occasionné des dégâts importants sur l'une des berges d'un bassin. Un crédit de 5 660 € a été inscrit au budget primitif assainissement afin de procéder aux travaux de consolidation nécessaires. Ces derniers seront réalisés conjointement par les employés municipaux et l'entreprise Biozat TP.

Balayage bourg et lotissements : une entreprise spécialisée procédera prochainement au balayage des bordures de rues principales.

Pedt 2014-2017: le projet éducatif territorial encadrant les activités périscolaires conduites durant l'année scolaire, soumis au Conseil d'Ecole du 16 mars dernier, a été approuvé par le Conseil Municipal. Il sera soumis prochainement à l'Académie qui a déjà reconnu la qualité du programme réalisé et a reconnu officiellement Biozat comme signataire par l'arrêté préfectoral du 19 mars dernier.

Réforme taxes locaux professionnels : la commune a été informée du report de la réforme.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h45